



Envoyé en préfecture le 12/09/2019  
Reçu en préfecture le 12/09/2019  
Affiché le  
ID : 066-246600449-20190830-48\_19\_MOESTOCK-AU

Département  
PYRENEES ORIENTALES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES ASPRES

République Française  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS DU PRESIDENT

### DECISION 48/19

Attribution de marché public de prestations intellectuelles par procédure adaptée  
**Maîtrise d'œuvre pour le diagnostic et la réhabilitation d'ouvrages de stockage d'eau potable**

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,  
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 Avril 2014, modifiée par délibération n° 114/2015 du 10 Décembre 2015 portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un maître d'œuvre pour le diagnostic et la réhabilitation d'ouvrages de stockage d'eau potable,

CONSIDERANT QU'à l'issue de la consultation par publication d'un avis de consultation sur la plateforme de dématérialisation de la Communauté de Communes et sur l'Indépendant en date du 17 juin 2019, 5 entreprises ont proposé une offre,

CONSIDERANT QU'à l'issue de l'analyse des offres, la proposition du candidat ENTECH INGENIEURS CONSEILS correspond le mieux aux critères d'attribution définis par la Communauté de Communes,

### DECIDE

**Article 1 :** Il est conclu un marché de maîtrise d'œuvre avec:  
**ENTECH INGENIEURS CONSEILS**  
Parc scientifique et environnemental  
BP 118  
34 140 MEZE

pour un montant de 27 300,00 € HT soit 32 760,00 € TTC.

**Article 2 :** Cette dépense est inscrite sur le budget eau potable de la Communauté de Communes en section d'investissement – article 2313.

**Article 3 :** Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer le marché avec l'entreprise.

**Article 4 :** La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 30 août 2019

Le Président  
  
**René OLIVE**